



INGENIEURS  
ET SCIENTIFIQUES  
DE FRANCE

*Les Cahiers*

**CAHIER N° 5**

**Quelques propositions pour**

**La ré-industrialisation**

---

**de la France**

# Sommaire

Synthèse et propositions.....	3
Il faut rendre à notre Industrie sa compétitivité.....	3
<b>I. Le Commerce International .....</b>	<b>3</b>
<b>II. La Politique Industrielle Nationale .....</b>	<b>3</b>
A - Grands Groupes et PME-/PMI.....	3
B - Politique Industrielle Commune PIC.....	4
C - Fiscalité .....	4
D - Procédures judiciaires .....	4
E - Création de PMI .....	4
F - Promouvoir le Made in France .....	5
G - Adapter la Formation .....	5
H - Politique salariale .....	5
<b>Ré-industrialisation de la France.....</b>	<b>6</b>
<b>CHAPITRE I - Constat.....</b>	<b>7</b>
<b>CHAPITRE II - Règles du Commerce International .....</b>	<b>8</b>
A - La question du taux de change .....	8
B - Prestations sociales.....	10
C - Environnement .....	11
D - Propriété Intellectuelle .....	12
<b>CHAPITRE III - Création d'emplois industriels .....</b>	<b>13</b>
1 - Contrats entre Grands Groupes et PME-/PMI.....	13
2 - Une Politique Industrielle Commune PIC .....	13
3 - Micro et Macro-économie .....	14
4 - Constitutions de PMI.....	15
5 - Promouvoir le Made in France.....	15
6 - Adapter la Formation .....	16
7 - Politique salariale .....	16
<b>COMPOSITION DU COMITE .....</b>	<b>17</b>

## SYNTHESE ET PROPOSITIONS

Le Comité Economie d'Ingénieurs et Scientifiques de France (IESF) a étudié les conditions dans lesquelles pourraient être résorbés les déséquilibres en termes d'emploi, de dette, de déficit budgétaire et de déficit du commerce extérieur de la France.

Notre démarche part de la nécessité de produire dans notre pays plus de biens et services qui puissent faire l'objet d'échanges internationaux. Nous en avons déduit que seule l'industrie au sens large, c'est à dire incluant tous les services qui lui sont rattachés, était susceptible de créer des emplois et donc de la richesse supplémentaire pour financer les services publics et les prestations sociales, et aussi de dégager des excédents exportables de manière à améliorer une balance commerciale trop déficitaire.

Notre propos n'est pas de sélectionner ni de privilégier telle ou telle filière industrielle en fonction des perspectives qu'elle peut présenter aujourd'hui, ce qui devrait faire l'objet d'une autre étude, mais de rechercher les conditions de compétitivité de toutes les filières y compris celles qui paraissent matures.

### **Il faut rendre à notre industrie sa compétitivité**

#### **Nos propositions s'articulent en deux volets distincts :**

1°) La protection contre les distorsions au commerce international.

2°) Les mesures propres à baisser les coûts de production et celles destinées à encourager la création et le développement d'entreprises industrielles, notamment de PME et PMI.

#### **I. LE COMMERCE INTERNATIONAL**

La France doit s'attacher à renverser la tendance actuelle de l'Europe qui privilégie la consommation aux dépens de la production :

La Commission Européenne et les gouvernements semblent manquer de réalisme et sanctionnent, parfois lourdement, de soi-disant abus de positions dominantes mais sont d'une discrétion assourdissante sur :

- la sous-évaluation compétitive des devises,
- l'absence de prise en compte par les pays exportateurs des contraintes environnementales,
- la faiblesse, voire l'inexistence de protection sociale des salariés dans les pays à bas coûts,
- la contrefaçon et le mépris des droits de propriété intellectuelle.

Les conditions d'accès des pays émergents aux marchés de l'Europe doivent faire l'objet d'une véritable réciprocité ou de compensations acceptables.

#### **II. LA POLITIQUE INDUSTRIELLE NATIONALE**

##### **A GRANDS GROUPEs et PME/PMI**

Notamment à partir de leurs exploitations internationales, les grands groupes français peuvent et doivent favoriser les sous-traitants français en leur ouvrant leurs dossiers et en encourageant des accords entre sous-traitants afin d'organiser des filières propres à assurer l'ensemble des projets.

Les contrats grands groupes/PMI doivent être pérennes de façon à assurer aux PMI une activité dans la durée, en améliorant la qualité de l'ensemble et en renforçant ainsi l'effort de R&D des PMI.

## **B POLITIQUE INDUSTRIELLE COMMUNE (PIC)**

A l'image de la Politique Agricole Commune (PAC), l'Europe doit mettre en place une « PIC » pour :

- établir une saine et loyale concurrence entre l'Europe et les pays émergents,
- faire converger les politiques fiscales et sociales des pays européens,
- veiller à la mise en œuvre d'un programme de formation professionnelle lié à la politique de recherche et d'innovation.

## **C FISCALITE**

1°) Encourager l'investissement des PMI en réduisant à 20% l'IS sur la part du résultat affectée à des investissements créateurs d'emploi, par opposition aux investissements de pure productivité.

2°) Alléger progressivement (jusqu'à 50%) les cotisations payées par les seules entreprises et leurs salariés, de manière à redonner de la compétitivité aux entreprises opérant sur le territoire national.

3°) Instituer une taxe compensatrice sur la consommation destinée à parfaire le financement des prestations sociales (assurance maladie, retraites, allocations, etc.), le produit de cette taxe étant reversé paritairement aux partenaires sociaux.

L'effet inflationniste de cette taxe sera compensé pour les salariés par la baisse de leurs cotisations.

Le pouvoir d'achat des revenus du capital risque d'en être légèrement réduit mais l'augmentation des prix dû à la taxe sur la consommation n'aura lieu qu'une seule fois.

Les importations, plus taxées, contribueront équitablement au financement de notre système social avec la réduction de leurs avantages compétitifs par rapport à la production nationale.

## **D PROCEDURES JUDICIAIRES**

Soutenir les entreprises en phase de développement sujettes à des redressements judiciaires.

Des experts doivent établir un diagnostic sur la viabilité à moyen terme des entreprises en développement mais connaissant des problèmes de financement du fonds de roulement. Les tribunaux de commerce devront prendre leurs décisions en fonction des expertises.

## **E CREATION de PMI**

1°) Garanties Financières

*Pour créer des PMI à partir de TPI, outre la garantie apportée par OSEO, les banques devraient apporter une garantie supplémentaire mutualisée*

2°) Réseau de Compétences et d'Expertises

*Une organisation régionale transversale avec des services communs aux différentes entreprises de toutes tailles coordonnée, par exemple, par les Pôles de Compétitivité.*

### 3°) Croissance propre des TPI/PMI

*Eviter que des prédateurs ne s'emparent de PMI en développement au risque de déstabiliser des filières.*

*Le centre de décision doit rester dans l'organisation régionale quitte à ce que des PMI fusionnent ou se syndiquent pour former des ensembles cohérents et compétitifs à l'échelle internationale.*

### F PROMOUVOIR le « Made in France »

Utiliser l'excellente réputation des ingénieurs et des cadres supérieurs français à l'international pour promouvoir l'industrie française et la qualité de ses produits.

Une société française en charge d'un contrat à l'étranger doit pouvoir s'appuyer sur un réseau de sous-traitants Français pour présenter un projet compétitif.

### G ADAPTER la FORMATION

Afin d'assurer à nos entreprises la disposition d'une main d'œuvre qualifiée, l'enseignement professionnel, associé à l'apprentissage et à la formation en alternance, doit être développé et les programmes adaptés, bassin d'emploi par bassin d'emploi, avec des enseignants à l'écoute des besoins de l'industrie ou ayant une expérience industrielle.

La formation des ingénieurs doit être complétée par un enseignement pratique sur le droit des affaires et les relations sociales et humaines au sein de l'entreprise.

### H POLITIQUE SALARIALE

A la fin de leur carrière, les salaires des seniors devraient être modulés, de manière à ne pas peser sur la compétitivité des entreprises et permettre un transfert d'expérience à la génération suivante de managers et aux jeunes nouvellement recrutés.

Il faut aussi privilégier les créateurs d'entreprises afin qu'ils restent aux commandes pour développer et innover. Les managers doivent agir pour accompagner les créateurs et non pour les remplacer en cours de développement, ce qui priverait ainsi l'entreprise de l'expertise du créateur.



**Pierre MARCILLAC**  
Président du Comité Economie

# Ré-industrialisation de la France

## **Définitions :**

### **A INDUSTRIE**

Le mot « industrie », dans le présent rapport, signifie, outre l'industrie manufacturière (« hardware »), la construction, et les services faisant l'objet d'échanges commerciaux internationaux (software).

L'ingénierie, les Techniques de l'Information et de la Communication (TIC), les logiciels, les services des banques et des assurances font partie de l'Industrie au sens du présent rapport.

### **B SERVICES**

Par contre le commerce de détail et les services à la personne, par exemple, bien que susceptibles de développer l'emploi au même titre que l'industrie, ne sont pas dans le champ du présent rapport.

# CHAPITRE I

## CONSTAT

L'économie française souffre d'un manque d'emploi et le chômage y atteint presque 10% de la population active. En avril 2011, le nombre de chômeurs de catégorie A (sans activité) atteignait 2,7 millions de la population active. Si on y ajoute les catégories B (activité temporaire courte) et C (activité temporaire longue) le nombre de chômeurs atteignait, à cette même date 4,3 millions de cette population. Il est urgent et primordial pour l'économie française de créer des emplois pour remédier à ce « chômage de masse ».

La piste la plus prometteuse en matière d'emplois est la piste « de l'Industrie ». C'est en effet à cause des pertes d'emplois dans l'industrie dues aux destructions d'entreprises que le nombre de chômeurs a augmenté dans des proportions vertigineuses dans les 15 dernières années pour atteindre en 2010 les 2,7 millions de chômeurs de catégorie A.

### Ces pertes résultent :

1- *de l'achat par des capitaux étrangers (gros bénéfiques par dépeçage). Près d'un emploi sur trois supprimé en 2010 émane d'une société étrangère (1), d'où l'importance de conserver en France les organes de décision*

2- *de l'action destructrice des tribunaux de commerce « plus de 90% des entreprises mises en règlement judiciaire sont liquidées par intérêt ».*

3- *des délocalisations*

*La crise économique et financière mondiale a accéléré la désindustrialisation.*

*Les Ingénieurs et Scientifiques de France (IESF) souhaitent explorer les voies et moyens à mettre en œuvre pour lancer une véritable ré-industrialisation de la France.*

*Bien entendu, cette ré-industrialisation suppose des activités industrielles compétitives, et en particulier celles des industries de biens d'équipement, qui ont pratiquement disparu du territoire métropolitain, alors quelles sont une importante source de l'enviable balance commerciale de l'Allemagne.*

C'est justement le manque de compétitivité qui a entraîné la désertification industrielle de la France, la concurrence étrangère bénéficiant de coûts de production inférieurs, voire largement inférieurs à ceux de l'industrie française.

D'autres raisons plus structurelles, propres à l'industrie française ont accéléré la désindustrialisation. C'est pourquoi nous avons divisé notre étude en deux parties,

**La première** traitant des règles du commerce international

**La seconde** des mesures propres à remotiver les créateurs et les investisseurs pour redynamiser la production industrielle dans notre pays.

*(1) Document FIE (France Industrie Emploi) 7 avril 2011 ; création et destruction d'emplois en 2010 en France, Attractivité des Territoires*

## CHAPITRE II

### REGLES DU COMMERCE INTERNATIONAL

En principe, le commerce international est régi par les règles de l'OMC auxquelles tous les états membres ont souscrit. Or on constate que les plus grandes économies de la planète violent ces règles impunément en manipulant leurs monnaies, en instituant des barrières douanières tarifaires ou non tarifaires et, même, en instituant des règles juridiques pour fausser la concurrence au profit des entreprises nationales. Seule l'Europe, par l'intermédiaire de la DG Concurrence de la Commission, respecte l'OMC, avec l'objectif de renforcer la libre concurrence mais aux dépens de la compétitivité de l'industrie et n'a pas de politique industrielle. D'une façon générale la Commission Européenne favorise la consommation et pénalise la production avec pour conséquences :

- d'une part des importations pour satisfaire les besoins des consommateurs et un chômage important qui ne recule pas faute d'emplois dans la production
- et d'autre part, dans le cas de la France, un déficit considérable de la balance commerciale

#### L'absence de règles du commerce international :

- dumping monétaire, plusieurs grandes puissances économiques et en particulier la Chine et les Etats Unis maintiennent des devises grossièrement sous évaluées,
- des lois sociales (sécurité sociale, sécurité du travail, retraites, assurances chômage,..) quasi inexistantes,
- respect laxiste de l'environnement,
- pillage de la propriété intellectuelle et contrefaçons

En l'absence de protection de la part de l'Europe pour compenser ces handicaps, les industries en France n'ont d'autres choix que de renoncer à produire et céder la place aux importations ou de délocaliser leurs productions dans des pays qui ne subissent pas les mêmes contraintes. Dans les deux cas, les emplois industriels correspondants sont perdus pour l'économie nationale et les salariés s'inscrivent au chômage.

Est-il impensable de poursuivre les pays qui violent délibérément les règles de l'OMC ou d'appliquer le principe de réciprocité ? Dans ce domaine, la passivité de la Commission Européenne et des gouvernements est inquiétante.

#### A LA QUESTION DU TAUX DE CHANGE

Parmi les questions économiques à l'ordre du jour du G20 figure, entre autres, le déséquilibre commercial résultant des parités monétaires anarchiques que nous connaissons aujourd'hui.

(1)

Un élément majeur conduisant au déséquilibre est le mercantilisme cynique de la Chine qui lie de façon très étroite sa monnaie, le Yuan (renminbi), au dollar des USA entraînant ainsi des distorsions de coûts de fabrication des produits manufacturés au profit de la Chine et au détriment de tous les pays, notamment Europe, Etats Unis et Japon.

Le souci principal des états occidentaux est de développer l'emploi dans leurs pays respectifs. L'objectif de création d'emplois ne peut se concevoir que grâce à une croissance d'au moins 2,5%/an du PIB.



La principale piste pour faire naître de la croissance dans nos pays, si rien ne change dans la réglementation du commerce mondial, repose sur la recherche et surtout sur l'innovation. Cette dernière suffira-t-elle à créer la croissance souhaitée et cette croissance, elle-même engendrera-t-elle la création des emplois nécessaires à nos économies ? La recherche ne débouchera sur des applications industrielles et commerciales que, au mieux dans 7 à 8 ans. Certaines innovations pourraient déboucher plus rapidement et participer efficacement à la croissance dans 3 à 4 ans.

Pendant cette période de maturation, nos industries continueront soit à disparaître, soit à délocaliser leurs activités vers des pays à bas coûts pour des raisons de compétitivité, faisant encore perdre des emplois industriels, y compris pour l'encadrement et la main d'œuvre qualifiée.

Il paraît donc urgent de réagir aux distorsions monétaires qui sont un des principaux facteurs de déséquilibre, parmi ces facteurs la sous-évaluation et la non convertibilité du yuan dont le taux de change vis-à-vis du dollar US est fixé, dans une étroite marge de fluctuation, par les autorités chinoises.

Afin de maintenir ce taux au niveau (bas) fixé, la banque centrale de Chine achète massivement des dollars US et les thésaurise, ce qui l'oblige, en contrepartie à créer des yuans dont la valeur de change diminue par effet de dilution. Comme le yuan n'a cours que sur le marché intérieur chinois (non convertibilité), le marché des devises ne peut pas influencer sur le taux de change fixé. C'est par ce mécanisme que la Chine entasse dollars, euros, yens et livres sterling qui constituent des réserves de 3 000 milliards de dollars.

Outre une négociation sans concession avec les nations concernées, d'abord avec la Chine, en l'absence de concessions suffisantes, les zones économiques et particulièrement l'Europe doivent envisager des mesures compensatoires en instituant des taxes aux frontières pour rétablir le *fair trade*. C'est seulement à ce prix que nous pourrions développer une industrie capable d'offrir des emplois à notre main d'œuvre en attendant le relais de l'innovation.

Les Etats occidentaux n'auront pas à craindre de représailles de la part des pays pratiquant ouvertement une concurrence déloyale (pas seulement monétaire) à condition de bien argumenter leurs revendications, d'exercer ensemble les pressions suffisantes, d'éviter la désunion et de bien présenter des dossiers cohérents. (2) (3). C'est pourquoi le G 20 qui est présidé par la France en 2011 est le lieu privilégié pour établir un nouvel ordre monétaire. Le président Barack OBAMA devrait trouver des alliés en Europe (4).

Si rien n'est fait dans ce sens, même les innovations les plus efficaces seront usurpées par les pays pratiquant une concurrence déloyale car leurs coûts de fabrication resteront toujours artificiellement les plus attractifs et nous ne pourrions pas pratiquer éternellement la fuite en avant de l'innovation. Les pays à bas coûts sauront innover aussi bien que nous.

## Références :

(1) Voir l'éditorial d'Alexis Brezet dans *Le Figaro Magazine* du 20 février 2010.

(2) Voir la Tribune de Paul Krugman, prix Nobel d'Economie dans *'International Herald Tribune* du 2/3 janvier 2010.

(3) Voir le commentaire du même Paul Krugman paru en français dans le supplément du *Figaro* du 19 mars 2010.

(4) voir l'éditorial du *New York Times*, paru en Français dans le supplément du *Figaro* du 23 avril 2010).

## **B PRESTATIONS SOCIALES**

### **Introduction**

La compétition entre industries de production donne un avantage aux pays dont les salaires sont les plus faibles et où les avantages sociaux sont quasi inexistant ; le niveau de vie y est largement inférieur au nôtre. Il n'est donc pas question d'être concurrentiel sur ce point, mais de trouver des moyens de compenser cet écart.

A cet effet, un certain nombre de mesures devrait être adopté pour rendre notre industrie compétitive. Ces mesures sont présentées succinctement ci-après.

### **Rendre le travail dans l'industrie plus attractif pour son personnel.**

Donner une image positive de l'industrie.

Mettre en valeur les succès techniques et industriels obtenus.

Améliorer le cadre de travail : supprimer ou réduire les ateliers noirs, bruyants, poussiéreux (plus facile dans l'aéronautique que dans la fonderie !)

Adopter des méthodes de travail responsabilisant les acteurs (exemple de SKF en Suède, qui a créé des groupes de 5 ou 6 salariés responsables d'une production donnée et gérant eux-mêmes leurs absences de courte durée).

Développer la formation et la qualification technique. Favoriser la formation continue des personnels d'atelier. Ceci doit permettre l'utilisation de matériels de production à haute valeur technologique et ainsi d'être concurrentiels en coût et qualité (référence Allemagne)

Donner un sens au travail de production par la reconnaissance de la qualité. Les dirigeants doivent se manifester et se rendre présents.

Ne pas tout lier aux résultats à court terme.

Offrir des rémunérations motivantes.

### **Alléger les contraintes sur les entreprises**

**Simplifier les contraintes administratives** (notamment pour les PME) : création d'entreprises, délais pour crédits et subventions, statistiques, contrôles fiscaux et sociaux etc.....

Simplifier le code du travail et laisser davantage de latitude aux partenaires sociaux de l'entreprise, de son secteur ou de sa région, en particulier en matière de salaires minimaux, de durée du travail et de flexibilité d'horaire, de rupture de contrat de travail etc.

A ce sujet, le gouvernement a publié, le 29 avril 2011, 80 mesures pour faciliter la vie des PME. (5)

### **Diminuer les charges (6)**

En France, les salaires horaires n'ont pas progressé plus qu'en Allemagne entre début 2007 et début 2010. Ce sont surtout les charges qui grèvent les prix de revient de l'industrie française et la rendent moins compétitive par rapport aux autres pays industrialisés.

Ce constat se retrouve au niveau de tous les employeurs.

Elle nécessite une étude approfondie en prenant pour hypothèse qu'il ne doit pas y avoir de perte de ressources, ni pour l'Etat, ni pour la Sécurité Sociale :

*1- Supprimer les exonérations de charges sur les bas salaires, en effet le salaire moyen de l'industrie est de l'ordre de deux fois le SMIC et de ce fait les exonérations sur les bas salaires ont peu d'effet voire même un effet négatif sur les entreprises industrielles.*

*2- Faire basculer sur la consommation le coût des charges salariales pesant sur tous les produits industriels et services commercialisés en France.*

*3- Ouvrir la retraite à un minimum de capitalisation et, à défaut, accorder la possibilité de cotiser individuellement avec les mêmes avantages de déductibilité.*

*Sur un plan pratique, unifier la base de calcul des cotisations (le salaire brut uniquement)*

## **Au niveau des salariés et de leurs représentants**

Dans des limites raisonnables, accepter une certaine flexibilité des horaires et périodes de plus ou moins forte activité en fonction des niveaux de production nécessaires.

Définir des limites compatibles avec la santé et les aspirations légitimes des salariés à des périodes de repos aussi bien définies que possible. A cet effet donner un large pouvoir de négociation aux partenaires sociaux ou aux accords de branche, voire d'entreprise, en privilégiant le niveau adéquat le plus proche du « terrain ».

Accepter une certaine mobilité en cas de restructuration de la production en des lieux différents.

*(5) PME Assises de la simplification Présentation des 80 mesures, Bercy 29 avril 2011*

*(6) Document INSEE : Vue d'Ensemble, Edition 2011. La crise de 2008-2009 et ses suites, recul marqué de l'emploi et ralentissement des salaires par Michel Amar, Etienne Dalibard et Etienne Debauche.*

## **C ENVIRONNEMENT**

En matière d'environnement, tous les textes servant de base à la réglementation française sont basés sur la réglementation de l'Union Européenne. Pour ce qui concerne l'industrie, le texte le plus important est récent : il s'agit de la Directive IED (directive sur les émissions industrielles) qui a remplacé la directive IPPC et étendu son champ d'application. Cette directive, ainsi que les autres textes d'origine européenne, constituent l'ensemble le plus contraignant au monde en matière de protection de l'environnement. Il contient non seulement des limites d'émissions à ne pas dépasser, mais exige aussi que toutes les « meilleures techniques disponibles » (MTD, ou BAT en anglais) soient mises en œuvre, même si les exigences minimales sont respectées, afin de réduire au minimum possible les impacts sur l'environnement des installations industrielles. Cette exigence « vertueuse » entraîne bien évidemment des dépenses d'investissement et d'exploitation élevées qui sont sans commune mesure avec le coût des exigences environnementales dans les autres pays industriels. Citons aussi le règlement REACH (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques du 01/06/2007) qui correspond à la volonté de réduire les effets des produits chimiques sur l'environnement et surtout sur la santé. Ce type d'action d'évaluation systématique et unique au monde de tous les produits chimiques commercialisés (les anciens comme les nouveaux) conduisant à l'interdiction de nombre d'entre eux et à la nécessité de les remplacer par d'autres, entraîne des coûts élevés pour l'industrie chimique européenne mais aussi pour toutes les industries utilisatrices, même si, à terme, cette réglementation peut apporter un avantage compétitif à l'industrie chimique européenne.

L'ensemble des coûts liés aux réglementations environnementales n'est sans doute pas décisif à lui seul pour l'industrie française et européenne mais il s'ajoute aux autres charges, également plus élevées dans l'Union Européenne que dans le reste du monde, pour contribuer à la délocalisation de nombreuses activités industrielles et plus généralement au manque de compétitivité de nos industries.

Pour compenser au moins les charges liées à l'environnement, deux types d'actions sont théoriquement possibles :

- Soit l'Union Européenne réussit à faire adopter par l'ensemble des pays industriels des mesures semblables à celles pratiquées en Europe, ce qui paraît peu réaliste à court terme.

- Soit l'Union Européenne applique ses règles de protection de l'environnement aux importations et aux frais des importateurs pour remettre à parité productions européennes et importations

Et, bien sûr, il paraît indispensable que le renforcement extrêmement rapide des réglementations en matière d'environnement industriel que nous connaissons et avons connu marque un temps d'arrêt. Ceci est d'autant plus justifié que les progrès de l'industrie en matière de pollution en France et en Europe ont été considérables au cours des dernières décennies.

## **D PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Alors que les pays émergents (Chine, Corée,) ont su utiliser à leur profit les règles de la propriété intellectuelle pour consolider la compétitivité de leurs entreprises, la France reste en retard, malgré des initiatives volontaristes (prédiagnostic INPI pour les PME, augmentation des brevets issus de la recherche publique pour conforter les partenariats recherche public/industrie, réduction des taxes, soutien au brevet unifié, etc.). Les PME restent souvent sceptiques quant au rôle du brevet comme stimulant de l'innovation et de consolidation de l'activité industrielle.

Face au renforcement et à la mondialisation de la concurrence, les entreprises sont conduites soit à subir la propriété intellectuelle des autres, soit à s'en servir comme ferment de leur activité industrielle et commerciale. Les ingénieurs doivent développer leur culture en matière de propriété intellectuelle pour en faire un usage stratégique, quelque soit la fonction qu'ils exercent (R&D, bureau d'étude, mais aussi commercial/marketing, finances ou direction générale).

Le progrès passera par une meilleure reconnaissance et motivation des inventeurs et innovateurs. En France, le débat sur la motivation des inventeurs est souvent réduit à l'aspect « rémunération des inventeurs » ce qui fausse ce débat et le rend passionnel. En fait, ce n'est pas l'aspect essentiel. Pour que les nombreux inventeurs potentiels soient motivés il faut, avant toute chose, qu'ils « aiment les brevets ». La plupart des concepteurs français « n'aiment pas les brevets », car ils manquent de culture brevet. Ils ne comprennent pas vraiment la logique des brevets. Cependant, dès qu'ils ont compris que les brevets les aident à créer et innover, ils aiment les brevets.

Le développement de l'innovation collaborative constitue un enjeu majeur, se traduisant par de nouvelles stratégies de propriété industrielle : on passe du « brevet-ligne Maginot » au « brevet-vecteur d'innovation ». Les pôles de compétitivité, les investissements d'avenir affectés à la valorisation de la recherche publique illustrent concrètement l'intérêt des partenariats, mais aussi la difficulté à organiser un partage équitable des risques et des droits portant sur les résultats.

Les initiatives relevant de la financiarisation de la propriété intellectuelle méritent des expérimentations prudentes (7). La création de place de marché (France Brevets) permet de dynamiser les échanges de propriété intellectuelle. Le brevet ne doit toutefois pas être coupé de l'accès aux compétences techniques et au savoir-faire d'une part, et de la finalité industrielle d'autre part, pour devenir un instrument de spéculation financière.

*(7) Rapport du Conseil Economique sur le marché des Brevets dans l'Economie de la connaissance.*

## **CHAPITRE III**

### **CREATION D'EMPLOIS INDUSTRIELS**

#### **1 Contrats entre Grands Groupes et PME/PMI**

Bien que les grands groupes français réalisent des performances remarquables en résultats et en croissance, le plus souvent à partir de leur exploitation à l'étranger, cette bonne santé ne profite pas beaucoup aux entreprises qui produisent en France.

Pour qu'une confiance durable puisse s'établir entre donneurs d'ordres et sous-traitants, la transparence doit être la règle, les grands groupes, titulaires d'un contrat global en vue de la réalisation d'un projet, doivent ouvrir leurs dossiers aux PME/PMI auxquelles ils proposent la sous-traitance d'une partie du contrat. Ils doivent aussi favoriser les accords entre leurs sous-traitants et si possible organiser des filières propres à assurer l'ensemble d'un projet.

Actuellement, les PME et surtout les PMI sont trop petites et mal organisées en filières. Les contrats que leur confient les grands groupes n'assurent qu'une activité précaire, incertaines que sont les PMI de voir renouveler leurs contrats si ce n'est au prix de conditions draconiennes car elles sont en compétition avec le monde entier.

En Allemagne, les PMI sont beaucoup plus grosses et mieux organisées et elles bénéficient de la part des donneurs d'ordre d'une assistance et d'un suivi de la Recherche/Développement. En outre, pour faire face à la crise et à la baisse d'activité qui en a résulté les entreprises allemandes ont pratiqué le chômage partiel ; leurs salariés n'ont pas perdu leur emploi et ont retrouvé un temps complet dès que l'activité a redémarré.

Les grands groupes et les PME/PMI doivent conclure des contrats dans la durée dans lesquels serait prise en compte la propriété intellectuelle de chacun de façon à permettre le développement des PME/PMI et d'assurer à chaque société le bénéfice de sa propre R&D. Ces contrats doivent aussi inclure une assistance au management.

De tels contrats pourraient être conclus dans le cadre des Pôles de Compétitivité.

#### **2 Une Politique Industrielle Commune (PIC)**

Le Comité Economie suggère que, à l'image de la Politique Agricole Commune (PAC), les dirigeants politiques de l'Europe élaborent une PIC pour renforcer le potentiel industriel européen en l'accompagnant de mesures règlementaires destinées à établir une saine et loyale concurrence entre pays développés et pays émergents.

Il conviendra, notamment, au sein de la zone Euro, d'encourager la convergence des politiques fiscales et sociales et de veiller à la mise en œuvre d'un programme de formation professionnelle étroitement lié à la politique européenne commune de recherche et d'innovation.

Afin de protéger l'industrie européenne des contrefaçons et du pillage et alléger le coût des brevets au niveau européen, il faudra créer rapidement un Brevet Unique Européen, valable dans toute l'UE, (ce qui est prévu par la Commission (propositions législatives du 13 avril 2011, DG de la recherche et innovation) appuyé sur une procédure spécifique commune pour juger les conflits de propriété intellectuelle tant à l'intérieur de l'UE que vis à vis des ressortissants d'autres nations.

Il serait souhaitable qu'à l'échelon national, une veille stratégique s'assure de la protection des inventions importantes, afin d'éviter qu'elles ne soient accaparées (éviter l'exemple de l'affaire GEMPLUS)

### **3 Micro et Macroéconomie**

#### **La productivité de la Maison France**

La productivité des travailleurs français, toutes activités confondues, se situe parmi les quatre meilleures du monde. (8)

Cette productivité, qu'elle se calcule par personne employée ou par heure travaillée, se situe au quatrième rang mondial derrière les Etats Unis mais devant l'Allemagne.

Cependant, le taux d'emploi, en France, reste faible, particulièrement pour les jeunes et les seniors.

Cette constatation nous amène à réfléchir à la productivité réelle du travail français si on la calcule sur l'ensemble de la population en âge de travailler.

#### **Fiscalité des Investissements**

En raison du coût du travail, les entreprises, et surtout les PMI, appuyées en cela par les banques, privilégient les investissements « de productivité », plutôt destructeurs d'emplois aux investissements de « production » et de développement » innovants, créateurs d'emplois.

La fiscalité des investissements ne fait pas la différence entre ces deux sortes d'investissements et les contribuables financent les allocations de chômage. L'entreprise voit sa rentabilité s'améliorer mais la France, dans son ensemble, voit le coût du travail augmenter.

Une mesure fiscale en faveur des PMI afin de les inciter à réinvestir une part de leurs bénéfices consiste à réduire le montant de l'IS sur ces bénéfices réinvestis, par exemple à 20%, lorsque les investissements sont créateurs nets d'emplois.

#### **Taxer la consommation pour financer l'allègement de charges sociales**

Afin de déplacer le curseur dans le sens d'une réduction des charges salariales pour les entreprises, il faut, comme l'a fait l'Allemagne, instituer une taxe sur la consommation destinée à parfaire le financement des prestations sociales et ainsi alléger les charges pesant sur les entreprises et leurs salariés; celles-ci n'ont pas à supporter des prestations sociales qui relèvent de la solidarité nationale. Nous proposons de réduire progressivement les charges jusqu'à 50%.

La conséquence d'une telle taxe sur la consommation, de l'ordre de 2 points en sus de la TVA fera baisser le pouvoir d'achat des consommateurs de façon provisoire mais cet effet se dissipera très vite de la même façon qu'en Allemagne.

Une telle taxe sera payée par tous les consommateurs sans distinction de leurs sources de revenus (Capital ou Travail).

Un avantage très important de cette taxe réside dans le fait qu'elle renchérit le coût des produits importés qui contribueront ainsi au financement de la protection sociale et renforceront la compétitivité des entreprises nationales.

Cette taxe devra être affectée au budget des prestations sociales, géré paritairement par les partenaires sociaux ; elle ne doit pas être intégrée au budget de l'Etat.

#### **Procédures judiciaires**

De même, dans les procédures de dépôt de bilan et de liquidation, il faut choisir des mandataires judiciaires capables de soutenir, auprès des banques, les entreprises en difficulté de trésorerie et d'apprécier leur viabilité à moyen terme quand les investissements produiront leur plein effet. Il ne faut pas laisser ces mandataires, cédant à la facilité, prononcer la liquidation de sociétés en cours de développement qui ont, de ce fait, un besoin supplémentaire de fond de roulement. Afin d'éclairer les mandataires, des experts indépendants devront estimer la viabilité à terme des entreprises et leur avis doit être contraignant.

## **4 Constitutions de PMI**

L'objectif est de créer des PMI de plus de 500 salariés de telle sorte qu'elles aient les moyens de leur recherche et développement. Les TPI doivent donc être soutenues :

1) par des garanties financières

En France, OSEO peut garantir jusqu'à 50% les Entreprises innovantes. Afin de rassurer les banques sur la solvabilité des PME, il est souhaitable de pouvoir porter cette garantie à hauteur de 85%. Une mutualisation de ce supplément de garantie permettrait aux Etats et aux banques de limiter le risque d'insolvabilité.

2) par l'apport de capitaux propres souscrits par des Business Angels et en utilisant la loi ISF/PME pour inciter le maximum de contribuables à soutenir l'innovation et le développement des PME/PMI.

3) par la mise en réseau de compétence et d'expertise

Nous suggérons une organisation régionale transversale regroupant les entreprises et les experts de la région avec la constitution de filières industrielles maillées par des services communs en relation avec les universités et les centres de recherche. Les pôles de compétitivité pourraient être la structure de coordination pour cette mise en réseau.

4) par la croissance propre des PMI

L'Etat devra veiller sur les mouvements de capitaux de manière à éviter que des prédateurs prennent le contrôle de ces PMI en en déplaçant les centres de décision. Il faut absolument conserver l'expertise acquise dans la région. Sinon le risque serait de déstabiliser les filières en éliminant un de ses maillons.

Les PMI pourront aussi fusionner ou se syndiquer pour créer un ensemble cohérent capable de soutenir une compétition internationale.

## **5 Promouvoir le « Made in France »**

De même que la destination touristique « France » est un gage de qualité et de culture, de même les produits « made in France » doivent représenter une image de qualité garantie et de sérieux. C'est ainsi que l'Allemagne qui jouit d'une réputation de qualité exporte dans le monde entier et affiche des excédents commerciaux que nous pourrions atteindre.

La qualité des ingénieurs français et, plus généralement, la qualité de l'encadrement français peuvent servir de support à la promotion de l'industrie française. Les ingénieurs et les cadres supérieurs français sont recherchés par les entreprises internationales pour leur dynamisme et leurs compétences.

Des PMI peuvent se regrouper pour produire et vendre des sous ensembles avec un label d'authenticité « made in France » pour des produits et sous ensembles de qualité garantie. Le patriotisme économique tel que le pratique l'Allemagne avec succès pourrait s'appliquer à la production industrielle française : une entreprise française ayant obtenu un contrat pour la production d'un ensemble faisant appel à de la sous-traitance doit s'efforcer de réunir des sous-traitants français en leur fournissant les informations qui leur permettront d'être compétitifs dans les appels d'offres. Les américains n'ont pas hésité à appliquer ce principe dans l'appel d'offres pour la fourniture des avions ravitailleurs de l'US Air Force. En un mot, il faut développer la valeur ajoutée française (« VA France »).



## **6 Adapter la formation**

Les entreprises recherchent des professionnels qualifiés pour les nombreux métiers de l'industrie. L'enseignement professionnel, couplé à l'apprentissage et à la formation en alternance, doit être promu à l'exemple des « écoles de production » existant en région lyonnaise ; les entreprises de la région y proposent des formations en alternance et y recrutent. Les programmes de formation doivent être adaptés, bassin d'emplois par bassin d'emplois, avec des enseignants à l'écoute des besoins de l'industrie. Une telle formation pratique devrait entraîner des jeunes vers l'industrie, laquelle sera encline à développer ses activités, sachant qu'elle pourra recruter une main d'œuvre qualifiée dans sa région. Le financement de ces écoles pourrait alors être en partie pris en charge par les entreprises.

Il est aussi nécessaire de compléter la formation des ingénieurs par un enseignement pratique sur le droit des affaires (négociation et gestion des contrats) et sur les relations sociales et humaines au sein des entreprises.

## **7 Politique salariale**

La progression des salaires dans le privé comme dans le public augmente régulièrement en pourcentage avec l'âge des salariés. Cette règle ne devrait pas rester immuable car elle pèse sur l'emploi des seniors qui « coûtent trop cher », ce qui incite les entreprises à s'en débarrasser sans, pour autant, que des jeunes les remplacent. Une piste serait de moduler les salaires des seniors afin que leurs salaires ne deviennent pas dissuasifs pour l'entreprise et que les seniors puissent conserver leurs emplois au côté de jeunes nouvellement recrutés.

A ce sujet « Le Monde » du 18 février 2011 rappelle, dans un de ses articles que dans l'échelle des revenus ce sont les managers et non les créateurs d'entreprises qui bénéficient des plus hautes rémunérations.

Parmi les moyens d'encourager la création d'entreprises et donc d'emplois, il faudra privilégier ceux qui permettent aux créateurs d'entreprises de rester aux commandes afin de bénéficier des fruits de leurs créations, pour innover et les développer. L'un des moyens est la rédaction d'un pacte d'actionnaires qui limite le pouvoir des managers financiers.

*(8) (Graphiques du « Tableau de Bord de l'Attractivité de la France », édition 2010, page 27, produit par Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, Datar, CAS, AFII).*



**Cet ouvrage a été réalisé par le**

**Comité Economie**

**des Ingénieurs et Scientifiques de France (IESF),**

en collaboration avec le MCR-AGREP  
(Mouvement des Créateurs de Richesses)  
(Améliorer la Gestion des REssources du Pays)

Sous la direction du Président du comité Economie:

Pierre      MARCILLAC

Avec la collaboration des membres actifs du groupe de travail :

Lucien	ALFILLE
Edouard	CAHEN
Bernard	COURTOIS
Georges	DOBIAS
Gérard	GASTAUD
Robert	HOLTZ
Gilbert	LEROY
Bruno	WILTZ
Bruno	de FELCOURT
Jean	DELACARTE

**Le Comité Economie remercie pour leurs contributions et avis :**

Jean-Pierre VADET, le Président du Comité Intelligence Economique et Stratégique

Michel BRUDER, le Président du Comité Environnement

Jean-François COSTE, le Président du Comité Génie Civil et Bâtiment

Hubert ROUX, le Président du Comité Maîtrise de la Sécurité Industrielle

Pierre BRESÉ, le Président du Comité Innovation Recherche et Développement